



NEUILLY-SUR-SEINE

**COMPTE RENDU SOMMAIRE  
DE LA SEANCE PUBLIQUE DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
DU JEUDI 26 JUIN 2014**

**Service du Conseil Municipal et des Commissions**

Neuilly-sur-Seine, le 3 juillet 2014

\*\*\*\*\*

La séance est ouverte à 19h00, sous la présidence de M. Jean-Christophe FROMANTIN, Maire, M. Bertrand BESSE est désigné comme secrétaire et procède à l'appel nominal.

Étaient présents :

M. Jean-Christophe FROMANTIN, Mme Alexandra FOURCADE, M. Pierre-Adrien BABEAU, Mme Nathalie ETZENBACH-HUGUENIN, M. Jacques PIRSON, Mme Marie-Claude LE FLOC'H, M. Michel LEGMANN, M. Philippe KARSENTY, M. Olivier LARMURIER, Mme Virginie KLEIN, Mme Ariane GELLE, M. François LE STANG, M. Patrick GAUTRAT, M. Pierre JUSTON, Mme Marie-Claude LÉBOULANGER, Mme Marie-Laure SOUPLET, M. Philippe GIRY-DELOISON, Mme Marie-Noëlle BARRE (jusqu'au point n°30-26062014 inclus), Mme Claude BENEZIT, M. François-Xavier DUPONT, Mme Marie-Anne BUCHETTE-PUYPEROUX, Mme Véronique de FOUGEROUX, M. Gilles de la MOTTE, M. Stéphane ALARDET, M. Eric SCHINDLER, M. Rémi CHEYMOL, M. Marc WARNOD, M. Jean-Philippe DUMONT, Mme Laurence MICHELANGELI, M. Damien de FOUCAULT, Mme Alia ATIEH, Mme Emilie QUINTIN, Mme Julie AUFFRET-MULLER, M. Jean de ROQUETTE-BUISSON, Mme Anne WILLOT, M. Bertrand BESSE, M. Bernard LEPIDI, Mme Florence MAURIN FOURNIER, M. Arnaud TEULLE (à compter du point n°3-26062014), Mme Michelle SAUVAN, M. Franck KELLER, Mme Marie BRANNENS, M. Anthony DODEMAN.

Étaient excusés représentés :

Mme Maryline SFEDJ représentée par M. Philippe KARSENTY, Mme Emmanuelle d'ORSAY représentée par Mme Ariane GELLE, M. Serge VINENT-GARRO représenté par Mme Marie-Claude LE FLOC'H, Mme Françoise DESCHEEMAEKER représentée par M. Olivier LARMURIER, Mme Caroline MONIN représentée par Mme Virginie KLEIN, Mme Marie-Noëlle BARRE représentée par Mme Claude BENEZIT (à compter du point n°31-26062014), Mme Mireille BERTRAND représentée par Mme Anne WILLOT, M. Arnaud TEULLE représenté par M. Bernard LEPIDI (jusqu'au point n°2-26062014 inclus).

Secrétaire : M. Bertrand BESSE

Le procès-verbal du 22 mai 2014 a été adopté à l'unanimité.

Avant de passer à l'ordre du jour, je vous communique les décisions municipales prises en application de la délibération n°2-10042014 du 10 avril 2014 :

**N° 202/2014 du 16/05/2014**

Marché à procédure adaptée relatif aux travaux de rénovation de la salle d'haltérophilie et du tank à ramer du Complexe Sportif de Neuilly-sur-Seine - Lot n°1 : Désamiantage

<b><u>N° 203/2014 du 16/05/2014</u></b>	Marché à procédure adaptée relatif à la mise en étanchéité de 14 bassins de la fontaine du Théâtre d'eau et remplacement des canalisations et des projecteurs pour la Ville de Neuilly-sur-Seine
<b><u>N° 204/2014 du 20/05/2014</u></b>	Avenant n°1 au contrat d'acquisition d'une œuvre d'art de Monsieur Philippe ROBIGO
<b><u>N° 205/2014 du 20/05/2014</u></b>	Approbation d'un contrat pour la présence d'un animateur pour le Contest de trottinettes du 17 mai 2014
<b><u>N° 206/2014 du 20/05/2014</u></b>	Procédure adaptée relative à la location de matériel d'animation pour le Forum des sports 2014 place du Marché à Neuilly-sur-Seine
<b><u>N° 207/2014 du 20/05/2014</u></b>	Déclaration sans suite de la procédure relative à l'acquisition d'un vidéoprojecteur pour le Théâtre des Sablons de Neuilly-sur-Seine
<b><u>N° 208/2014 du 20/05/2014</u></b>	Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture de tapis et structures en mousse pour les Etablissements d'accueil de la Petite Enfance de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<b><u>N° 209/2014 du 20/05/2014</u></b>	Avenant n°2 au marché n°2011M188 relatif à la fourniture de vêtements professionnels - Lot n°1 : fourniture de chaussures, de gants et de vêtements de travail pour les agents de la Ville
<b><u>N° 210/2014 du 20/05/2014</u></b>	Déclaration sans suite de la procédure relative à la création d'une station de carburant à Neuilly-sur-Seine - Lot 00 : Désamiantage – Curage
<b><u>N° 211/2014 du 20/05/2014</u></b>	Avenant n°3 à la décision n°478/1984 instituant la mise à disposition d'un fonds de caisse
<b><u>N° 212/2014 du 20/05/2014</u></b>	Avenant n°1 à la décision n°590/2013 instituant la mise à disposition d'un fonds de caisse
<b><u>N° 213/2014 du 20/05/2014</u></b>	Avenant n°2 au marché n°2010M168 relatif à l'organisation de séjours de vacances pour les enfants et les jeunes de la Ville de Neuilly-sur-Seine - Lot n°3 : séjours de vacances à la campagne
<b><u>N° 214/2014 du 20/05/2014</u></b>	Avenant n°3 au marché n°2010M167 relatif à l'organisation de séjours de vacances pour les enfants et les jeunes de la Ville de Neuilly-sur-Seine - Lot n°2 : séjours de vacances à la mer (6 à 17 ans)
<b><u>N° 215/2014 du 20/05/2014</u></b>	Avenant n°4 au marché n°2010M166 relatif à l'organisation de séjours de vacances pour les enfants et les jeunes de la Ville de Neuilly-sur-Seine - Lot n°1 : séjours de vacances à la montagne (6 à 17 ans)
<b><u>N° 216/2014 du 20/05/2014</u></b>	Déclaration sans suite de la procédure relative à la location et à la maintenance de jeux pour enfants constitués d'éléments modulaires pour la Ville de Neuilly-sur-Seine
<b><u>N° 217/2014 du 20/05/2014</u></b>	Marché à procédure adaptée relatif à l'acquisition de licences, de modules et matériels complémentaires, accompagnée de prestation d'assistance et de maintenance de la solution « E-Temptation » pour la gestion des temps de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<b><u>N° 218/2014 du 21/05/2014</u></b>	Marché de travaux relatif à la réalisation d'une bouche incendie à proximité de l'école sise 92, avenue Achille Peretti à Neuilly-sur-Seine
<b><u>N° 219/2014 du 26/05/2014</u></b>	Marché à procédure adaptée relatif à une prestation de conseil dans le cadre d'une procédure d'aménagement sur l'Ile de la Jatte à Neuilly-sur-Seine

<b><u>N° 220/2014 du 26/05/2014</u></b>	Marché à procédure adaptée relatif à l'assistance à la mise en œuvre du plan communal de sauvegarde pour la Ville de Neuilly-sur-Seine
<b><u>N° 221/2014 du 26/05/2014</u></b>	Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture d'une plateforme d'accès et de ressources numériques pour la médiathèque de Neuilly-sur-Seine
<b><u>N° 222/2014 du 26/05/2014</u></b>	Marché relatif à l'organisation des animations et du goûter de Noël 2014 pour les enfants du personnel municipal de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<b><u>N° 223/2014 du 26/05/2014</u></b>	Marché relatif à l'achat et livraison de matériel pour l'arrosage automatique de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<b><u>N° 224/2014 du 26/05/2014</u></b>	Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture et à la livraison de serrures pour mobilier urbain
<b><u>N° 225/2014 du 26/05/2014</u></b>	Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture et livraison de chevilles et tire-fonds de rechange compatibles avec les coussins berlinois en place de marque SODILOR
<b><u>N° 226/2014 du 26/05/2014</u></b>	Marché à procédure adaptée relatif à la réparation du chariot élévateur électrique de marque DOOSAN
<b><u>N° 227/2014 du 26/05/2014</u></b>	Déclaration sans suite de la procédure relative à la fourniture et installation de mobilier scolaire pour les écoles publiques maternelles et élémentaires de Neuilly-sur-Seine
<b><u>N° 228/2014 du 26/05/2014</u></b>	Marché à procédure adaptée relatif à la maintenance du système informatique pour la Direction des Réceptions et des Cérémonies permettant la gestion des contacts et des personnalités « Eudonet »
<b><u>N° 229/2014 du 27/05/2014</u></b>	Accord-cadre relatif à l'acquisition de licences et de mises à jour de logiciels - Marché subséquent n°5
<b><u>N° 230/2014 du 30/05/2014</u></b>	Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture et la livraison de 225 Kg d'absorbant minéral
<b><u>N° 231/2014 du 30/05/2014</u></b>	Signature d'une convention de partenariat avec le PRIF (Prévention Retraite Ile-de-France) afin de proposer aux seniors de la Ville des ateliers de prévention thématiques
<b><u>N° 232/2014 du 30/05/2014</u></b>	Déclaration sans suite de la procédure relative à la réfection de la toiture zinc de l'école maternelle Charcot à Neuilly-sur-Seine
<b><u>N° 233/2014 du 30/05/2014</u></b>	Marché à procédure adaptée relatif à l'aménagement paysager de la zone 30 de la rue de Longchamp entre l'avenue Charles de Gaulle et la rue Casimir Pinel – Fourniture et livraison d'arbres et d'arbustes
<b><u>N° 234/2014 du 30/05/2014</u></b>	Marché relatif à la maintenance de divers véhicules avec équipements du service propreté urbaine – Lot n°2 : maintenance préventive et curative sur les véhicules de marque BOSCHUNG
<b><u>N° 235/2014 du 30/05/2014</u></b>	Marché à procédure adaptée relatif à la réalisation d'une étude sur le sport à Neuilly-sur-Seine
<b><u>N° 236/2014 du 30/05/2014</u></b>	Avenant n°2 au contrat d'acquisition d'une œuvre d'art conclu avec Monsieur Maurizio TOFFOLETTI

<b><u>N° 237/2014 du 02/06/2014</u></b>	Etudes d'exécution et Dossier d'Ouvrages Exécutés - Réfection de la cour du 125, avenue Achille Peretti 92200 Neuilly-sur-Seine
<b><u>N° 238/2014 du 03/06/2014</u></b>	Avenant n°1 à la décision municipale n°320/2011 - Contrat de prêt de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Paris et d'Ile-de-France de 10 000 000 €
<b><u>N° 239/2014 du 03/06/2014</u></b>	Avenant n°1 au marché n°2013M179 relatif à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage "études de chauffage, ventilation, climatisation et plomberie" dans le cadre de la réalisation d'une crèche 59 rue de Longchamp à Neuilly-sur-Seine
<b><u>N° 240/2014 du 03/06/2014</u></b>	Avenant n°2 au marché n°2013M33 relatif à la maintenance et aux travaux d'installation, d'évacuation et de traitement des eaux usées, des eaux vannes et des eaux pluviales des bâtiments communaux
<b><u>N° 241/2014 du 03/06/2014</u></b>	Avenant n°2 au marché n°2010M15 relatif à la location et à la maintenance de jeux pour enfants constitués d'éléments modulaires pour la Ville de Neuilly-sur-Seine
<b><u>N° 242/2014 du 04/06/2014</u></b>	Désignation d'avocat et autorisation d'ester en justice à la suite de la requête devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise déposée par un agent tendant à l'annulation de la décision de radiation des cadres pour abandon de poste
<b><u>N° 243/2014 du 04/06/2014</u></b>	Désignation d'avocat et autorisation d'ester en justice à la suite de l'appel interjeté par un agent municipal tendant à faire annuler le jugement du 30 décembre 2013 par lequel le Tribunal Administratif de Versailles a rejeté sa demande tendant à obtenir l'exécution du jugement du 7 juin 2011
<b><u>N° 244/2014 du 04/06/2014</u></b>	Désignation d'avocat et autorisation d'ester en justice à la suite de l'appel interjeté par un agent municipal tendant à faire annuler le jugement du 28 janvier 2014 par lequel le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise a rejeté sa demande tendant à obtenir l'annulation d'une décision de non reconduction de son contrat
<b><u>N° 245/2014 du 04/06/2014</u></b>	Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture d'épicerie salée et sucrée pour les manifestations de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<b><u>N° 246/2014 du 05/06/2014</u></b>	Résiliation du marché n°2013M23 relatif à la réalisation de reportages photographiques, captation d'images et montage de films vidéo numériques pour la Ville de Neuilly-sur-Seine - Lot n°1 : Réalisation de reportages photographiques numériques
<b><u>N° 247/2014 du 05/06/2014</u></b>	Marché à procédure adaptée relatif à l'achat de gouters pour des élèves de CM2 le jeudi 26 juin 2014 suite à une représentation du « Malade imaginaire » de Molière au Théâtre des Sablons
<b><u>N° 248/2014 du 05/06/2014</u></b>	Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture et la livraison de trente accroche motos
<b><u>N° 249/2014 du 05/06/2014</u></b>	Bail d'habitation avec Monsieur Wafik RAOUF DAWOUD d'un appartement à loyer social conventionné sis 3ter/5bis rue Soyer à Neuilly-sur-Seine
<b><u>N° 250/2014 du 05/06/2014</u></b>	Bail d'habitation avec Madame Hélène COMMOY d'un appartement à loyer social conventionné sis bâtiment A, 66 avenue du Roule à Neuilly-sur-Seine
<b><u>N° 251/2014 du 05/06/2014</u></b>	Marché à procédure adaptée relatif à l'assistance à la mise en œuvre du plan communal de sauvegarde pour la Ville de Neuilly-sur-Seine
<b><u>N° 252/2014 du 06/06/2014</u></b>	Résiliation du marché n°2012M203 relatif aux prestations de mise en page de la Lettre du Maire et de divers supports de communication

<b><u>N° 253/2014 du 06/06/2014</u></b>	Marché à procédure adaptée relatif aux prestations de maintenance, d'entretien et les petits travaux sur les installations téléphoniques et câblage des bâtiments de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<b><u>N° 254/2014 du 10/06/2014</u></b>	Marché à procédure adaptée relatif aux travaux de remplacement de la toiture zinc de l'école maternelle Charcot à Neuilly-sur-Seine
<b><u>N° 255/2014 du 10/06/2014</u></b>	Avenant n°5 au marché n°2011M28 relatif à l'acquisition de consommables et de petits matériels informatiques - Lot n°1 : fourniture de consommables informatiques
<b><u>N° 256/2014 du 10/06/2014</u></b>	Autorisation de signer un marché de prestation pour un atelier « Aux commandes d'un robot » destiné aux enfants de 8 à 14 ans à la Médiathèque municipale 5 villa Emile Bergerat
<b><u>N° 257/2014 du 10/06/2014</u></b>	Attribution de la prestation d'adaptation des pierres de la salle de spectacle du Centre Culturel des Sablons 68/70 avenue du Roule
<b><u>N° 258/2014 du 10/06/2014</u></b>	Acquisition d'un four de remise en température de 110 couverts pour la crèche Sainte Anne
<b><u>N° 259/2014 du 10/06/2014</u></b>	Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture et la pose d'un support de flexible pour le chariot élévateur de marque DOOSAN
<b><u>N° 260/2014 du 11/06/2014</u></b>	Bail consenti à Madame Isabel SAVY d'un logement sis 20, rue des Gravieres à Neuilly-sur-Seine
<b><u>N°261/2014 du 12/06/2014</u></b>	Avenant n°2 à la décision n°68/2011 portant la réintégration en gestion directe et le versement de l'indemnité de responsabilité au régisseur
<b><u>N° 262/2014 du 13/06/2014</u></b>	Autorisation de signer un marché de prestation pour une animation « La maison des doudous » destinée aux enfants de 18 mois à 4 ans à la Médiathèque municipale 68 rue de Longchamp

## **1<sup>ère</sup> PARTIE**

### **N°1-26062014                    DESIGNATION DU REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL DEVANT SIEGER A L'ASSEMBLEE SPECIALE CHARGEE D'ELIRE LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DES HAUTS-DE-SEINE**

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Avec le vote CONTRE de Mme Michelle SAUVAN et M. Franck KELLER.

Avec l'abstention de Mme Marie BRANNENS.

A la majorité,

**DECIDE**                    à l'unanimité de procéder à l'élection, au scrutin public, du représentant du Conseil Municipal à l'assemblée spéciale chargée d'élire les membres du Conseil d'Administration de l'établissement public foncier des Hauts-de-Seine.

**PROCEDE**                    à l'élection du représentant du Conseil Municipal à l'assemblée spéciale chargée d'élire les membres du Conseil d'Administration de l'établissement public foncier des Hauts-de-Seine.

Est candidat :

- Monsieur François LE STANG

Ce candidat a obtenu : 46 voix pour, 2 voix contre, 1 abstention.

**DIT** qu'est, en conséquence, élu en tant que représentant du Conseil Municipal à l'assemblée spéciale chargée d'élire les membres du Conseil d'Administration de l'établissement public foncier des Hauts-de-Seine :

- Monsieur François LE STANG.

**N°2-26062014 SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ACCUEIL ET D'HABITAT DES GENS DU VOYAGE DANS LES HAUTS-DE-SEINE - AVIS DE LA COMMUNE**

Sur le rapport de M. François LE STANG,

Avec le vote CONTRE de Mme Marie BRANNENS.

A la majorité,

**EMET** un avis défavorable au projet de schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage dans les Hauts-de-Seine en ce qu'il ne prévoit pas la possibilité de mutualisation des obligations communales à l'échelle de la métropole du Grand Paris.

**INVITE** Monsieur le Préfet à intégrer la métropole du Grand Paris dans le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage dans les Hauts-de-Seine.

Arrivée de M. Arnaud TEULLE à 19h58.

**N°3-26062014 BUDGET VILLE : COMPTE ADMINISTRATIF 2013**

Sur le rapport de Mme Nathalie ETZENBACH-HUGUENIN,  
*Monsieur le Maire quitte la séance.* Sous la présidence de M. Michel LEGMANN,

Avec les abstentions de M. Bernard LEPIDI, Mme Florence MAURIN FOURNIER, M. Arnaud TEULLE, Mme Michelle SAUVAN, M. Franck KELLER et M. Anthony DODEMAN.

A la majorité,

**DONNE ACTE** de la présentation du Compte Administratif 2013.

**RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser.

**ARRETE** les résultats de l'exercice 2013, tels que résumés :

**Investissement**

Recettes de l'exercice 2013	65 941 709,07 €
Dépenses de l'exercice 2013	- 58 022 172,74 €
Soit un excédent 2013 de	+ 7 919 536,33 €
Auquel s'ajoute le solde de l'exercice 2012	- 7 738 459,88 €
Résultat cumulé fin 2013	+ 181 076,45 €
Dépenses reportées	- 11 493 376,30 €
Recettes reportées	+ 4 479 122,71 €
Résultat de clôture	- 6 833 177,14 €

**Fonctionnement**

Recettes de l'exercice 2013	149 536 558,33 €
Dépenses de l'exercice 2013	- 141 947 691,53 €
Soit un excédent 2013 de	+ 7 588 866,80 €
Auquel s'ajoute le résultat reporté 2012	+ 10 464 215,13 €
Résultat cumulé fin 2013	+ 18 053 081,93 €

**VOTE** le Compte Administratif du Budget Ville pour l'exercice 2013.

**N°4-26062014 BUDGET VILLE : COMPTE DE GESTION 2013**

*Monsieur le Maire rejoint la séance.* Sur le rapport de Mme Nathalie ETZENBACH-HUGUENIN,

Avec les abstentions de M. Bernard LEPIDI, Mme Florence MAURIN FOURNIER, M. Arnaud TEULLE, Mme Michelle SAUVAN, M. Franck KELLER et M. Anthony DODEMAN.

A la majorité,

**STATUE** sur l'exécution du budget de l'exercice 2013.

**ARRETE ET ADOPTE** les résultats des sections budgétaires comme suit, selon l'état II-2 du Compte de Gestion :

	<b>Balance d'entrée 2013</b>	<b>Part de 2012 affectée à l'investissement 2013</b>	<b>Résultat de l'exercice 2013</b>	<b>Balance de sortie 2013</b>
Investissement	- 7 738 459,88 €	0,00 €	7 919 536,33 €	181 076,45 €
Fonctionnement	18 202 675,01 €	7 738 459,88 €	7 588 866,80 €	18 053 081,93€
<b>Total</b>	10 464 215,13 €	7 738 459,88 €	15 508 403,13 €	18 234 158,38 €

**N°5-26062014 BUDGET VILLE : AFFECTATION AU BUDGET DE L'EXERCICE 2014 DE L'EXCEDENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT CONSTATE AU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2013**

Sur le rapport de Mme Nathalie ETZENBACH-HUGUENIN,

Avec le vote CONTRE de Mme Michelle SAUVAN et M. Franck KELLER.

Avec les abstentions de M. Bernard LEPIDI, Mme Florence MAURIN FOURNIER, M. Arnaud TEULLE et M. Anthony DODEMAN.

A la majorité,

**CONSTATE** le résultat de clôture de la section d'investissement de l'exercice 2013 à la somme de **+ 181 076,45 €** intégré au compte 001 (recettes) section d'investissement - budget supplémentaire Ville - Exercice 2014.  
Le solde des reports arrêté à la somme **- 7 014 253,59 €**.

**AFFECTE** l'excédent de la section de fonctionnement 2013 de **+ 18 053 081,93 €** :

- à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement 2013 (« solde investissement 2013 » + 181 076,45 € – « solde des reports 2013 » 7 014 253,59 €) – Budget supplémentaire Ville - Exercice 2014 pour **6 833 177,14 €**.  
La somme sera inscrite au compte 1068 (recettes) – section d'investissement.
- à la section de fonctionnement – Budget supplémentaire Ville - Exercice 2014 pour **11 219 904,79 €**.  
La somme sera inscrite au compte 002 (recettes) section de fonctionnement.

**N°6-26062014 BUDGET VILLE : ADOPTION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2014**

Sur le rapport de Mme Nathalie ETZENBACH-HUGUENIN,

Avec le vote CONTRE de Mme Michelle SAUVAN et M. Franck KELLER.

Avec les abstentions de M. Bernard LEPIDI, Mme Florence MAURIN FOURNIER, M. Arnaud TEULLE et M. Anthony DODEMAN.

A la majorité,

**ADOPTE** le budget supplémentaire Ville 2014 selon le document budgétaire détaillé.

**FONCTIONNEMENT**

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
<b>VOTE</b>	<b>CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET</b>	8 178 825,79	- 3 041 079,00
+		+	+
<b>REPORTS</b>	<b>RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT</b>		
	<b>002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE</b>		11 219 904,79
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		8 178 825,79	8 178 825,79

**INVESTISSEMENT**

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
<b>VOTE</b>	<b>CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)</b>	- 1 626 512,00	5 206 665,14
+		+	+
<b>REPORTS</b>	<b>RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT</b>	11 493 376,30	4 479 122,71
	<b>001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE</b>		181 076,45
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		9 866 864,30	9 866 864,30
<b>TOTAL</b>			
<b>TOTAL DU BUDGET</b>		18 045 690,09	18 045 690,09

**N°7-26062014 BUDGET ANNEXE PARKINGS : COMPTE ADMINISTRATIF 2013**

Sur le rapport de Mme Nathalie ETZENBACH-HUGUENIN,  
Monsieur le Maire quitte la séance. Sous la présidence de M. Michel LEGMANN,



Avec les abstentions de M. Bernard LEPIDI, Mme Florence MAURIN FOURNIER, M. Arnaud TEULLE, Mme Michelle SAUVAN, M. Franck KELLER et M. Anthony DODEMAN.

A la majorité,

**DONNE ACTE** de la présentation du Compte Administratif 2013.

**RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser.

**ARRETE** les résultats de l'exercice 2013, tels que résumés :

#### Investissement

Recettes de l'exercice 2013	+ 3 349,10 €
Dépenses de l'exercice 2013	- 64 017,62 €
Soit un déficit 2013 de	- 60 668,52 €
Auquel s'ajoute le résultat de l'exercice 2012	+ 61 562,99 €
Résultat cumulé fin 2013	+ 894,47 €
Dépenses reportées	- 78 493,30 €
Résultat de clôture	- 77 598,83 €

#### Fonctionnement

Recettes de l'exercice 2013	+ 1 405 323,02 €
Dépenses de l'exercice 2013	- 711 080,91 €
Soit un excédent 2013 de	+ 694 242,11 €
Auquel s'ajoute le résultat reporté 2012	+ 2 763 092,23 €
Résultat cumulé fin 2013	+ 3 457 334,34 €

**VOTE** le Compte Administratif du Budget Annexe Parkings pour l'exercice 2013.

### N°8-26062014 BUDGET ANNEXE PARKINGS : COMPTE DE GESTION 2013

*Monsieur le Maire rejoint la séance.* Sur le rapport de Mme Nathalie ETZENBACH-HUGUENIN,

Avec les abstentions de M. Bernard LEPIDI, Mme Florence MAURIN FOURNIER, M. Arnaud TEULLE, Mme Michelle SAUVAN, M. Franck KELLER et M. Anthony DODEMAN.

A la majorité,

**STATUE** sur l'exécution du budget de l'exercice 2013.

**ARRETE ET ADOPTE** les résultats des sections budgétaires comme suit, selon l'état II-2 du Compte de Gestion :

	Balance d'entrée 2013	Part de 2012 affectée à l'investissement 2013	Résultat de l'exercice 2013	Balance de sortie 2013
Investissement	+ 61 562,99 €	0,00 €	- 60 668,52 €	+ 894,47 €
Fonctionnement	+2 763 092,23 €	0,00 €	+694 242,11 €	+3 457 334,34 €
<b>Total</b>	+ 2 824 655,22 €	0,00 €	+633 573,59 €	+3 458 228,81 €

N°9-26062014

**BUDGET ANNEXE PARKINGS : AFFECTATION AU BUDGET DE L'EXERCICE 2014 DE L'EXCEDENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT CONSTATE AU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2013**

Sur le rapport de Mme Nathalie ETZENBACH-HUGUENIN,

Avec le vote CONTRE de Mme Michelle SAUVAN et M. Franck KELLER.

Avec les abstentions de M. Bernard LEPIDI, Mme Florence MAURIN FOURNIER, M. Arnaud TEULLE et M. Anthony DODEMAN.

A la majorité,

**CONSTATE** le résultat de clôture de la section d'investissement 2013 à la somme de **+ 894,47 €** intégré au compte 001 (recettes) section d'investissement - Budget supplémentaire annexe des parkings - Exercice 2014. Le solde des reports arrêté à la somme de **- 78 493,30 €**.

**AFFECTE** l'excédent de la section de fonctionnement 2013 de **+ 3 457 334,34 €** :  
 - à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement 2013 (« solde investissement 2013 » + 894,47 € - « dépenses reportées 2013 » 78 493,30 €) - Budget supplémentaire annexe des parkings - Exercice 2014 pour **77 598,83 €** ;  
 - au compte de recettes 002 « résultat reporté » de la section de fonctionnement - Budget supplémentaire annexe des parkings - Exercice 2014 pour **3 379 735,51 €**.

N°10-26062014

**BUDGET ANNEXE PARKINGS : ADOPTION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2014**

Sur le rapport de Mme Nathalie ETZENBACH-HUGUENIN,

Avec le vote CONTRE de Mme Michelle SAUVAN et M. Franck KELLER.

Avec les abstentions de M. Bernard LEPIDI, Mme Florence MAURIN FOURNIER, M. Arnaud TEULLE et M. Anthony DODEMAN.

A la majorité,

**ADOPTE** le budget annexe supplémentaire des parkings 2014 selon le document budgétaire détaillé.

**FONCTIONNEMENT**

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	3 479 735,51	100 000,00
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		3 379 735,51
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>3 479 735,51</b>	<b>3 479 735,51</b>

## INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	3 379 735,51	3 457 334,34
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT	78 493,30	
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE		894,47
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		3 458 228,81	3 458 228,81
<b>TOTAL</b>			
TOTAL DU BUDGET		6 937 964,32	6 937 964,32

**N°11-26062014**

### BUDGET ANNEXE LOGEMENTS SOCIAUX : COMPTE ADMINISTRATIF 2013

Sur le rapport de Mme Nathalie ETZENBACH-HUGUENIN,  
Monsieur le Maire quitte la séance. Sous la présidence de M. Michel LEGMANN,

Avec les abstentions de M. Bernard LEPIDI, Mme Florence MAURIN FOURNIER, M. Arnaud TEULLE, Mme Michelle SAUVAN, M. Franck KELLER et M. Anthony DODEMAN.

A la majorité,

**DONNE ACTE** de la présentation du Compte Administratif 2013.

**RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser.

**ARRETE** les résultats de l'exercice 2013, tels que résumés :

#### Investissement

Recettes de l'exercice 2013	+ 5 260 383,87 €
Dépenses de l'exercice 2013	- 3 735 482,86 €
Soit un excédent 2013 de	+ 1 524 901,01 €
Auquel s'ajoute le résultat reporté de l'exercice 2012	+ 63 201,64 €
Résultat cumulé fin 2013	+ 1 588 102,65 €
Recettes reportées	+ 0 €
Dépenses reportées	- 822 802,47 €
Résultat de clôture	+ 765 300,18 €

11/37

## Fonctionnement

Recettes de l'exercice 2013	+ 1 606 907,21 €
Dépenses de l'exercice 2013	- 947 768,73 €
Soit un excédent 2013 de	+ 659 138,48 €
Auquel s'ajoute le résultat reporté 2012	+ 481 061,44 €
Résultat cumulé fin 2013	+ 1 140 199,92 €

**VOTE** le Compte Administratif du Budget Annexe Logements Sociaux pour l'exercice 2013.

## N°12-26062014 BUDGET ANNEXE LOGEMENTS SOCIAUX : COMPTE DE GESTION 2013

*Monsieur le Maire rejoint la séance.* Sur le rapport de Mme Nathalie ETZENBACH-HUGUENIN,

Avec les abstentions de M. Bernard LEPIDI, Mme Florence MAURIN FOURNIER, M. Arnaud TEULLE, Mme Michelle SAUVAN, M. Franck KELLER et M. Anthony DODEMAN.

A la majorité,

**STATUE** sur l'exécution du budget de l'exercice 2013.

**ARRETE ET ADOPTE** les résultats des sections budgétaires comme suit, selon l'état II-2 du Compte de Gestion :

	Balance d'entrée 2013	Part de 2012 affectée à l'investissement 2013	Résultat de l'exercice 2013	Balance de sortie 2013
Investissement	+ 63 201,64 €	0,00 €	+ 1 524 901,01 €	+ 1 588 102,65 €
Fonctionnement	+ 481 061,44 €	0,00 €	+ 659 138,48 €	+ 1 140 199,92 €
<b>Total</b>	+ 544 263,08 €	0,00 €	+ 2 184 039,49 €	+ 2 728 302,57 €

## N°13-26062014 BUDGET ANNEXE LOGEMENTS SOCIAUX : AFFECTATION AU BUDGET DE L'EXERCICE 2014 DE L'EXCEDENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT CONSTATE AU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2013

Sur le rapport de Mme Nathalie ETZENBACH-HUGUENIN,

Avec le vote CONTRE de Mme Michelle SAUVAN et M. Franck KELLER.

Avec les abstentions de M. Bernard LEPIDI, Mme Florence MAURIN FOURNIER, M. Arnaud TEULLE et M. Anthony DODEMAN.

A la majorité,

**CONSTATE** le résultat de clôture de la section d'investissement 2013 à la somme de + 1 588 102,65 € intégré au compte 001 (recettes) section d'investissement - Budget Annexe Logements Sociaux - Exercice 2014.

**AFFECTE** l'excédent de la section de fonctionnement 2013 de 1 140 199,92 € :

- à la section de fonctionnement 2014 – Budget Annexe Logements Sociaux - Exercice 2014 pour 1 140 199,92 €.

La somme sera inscrite au compte 002 (recettes) section de fonctionnement.

Sur le rapport de Mme Nathalie ETZENBACH-HUGUENIN,

Avec le vote CONTRE de Mme Michelle SAUVAN et M. Franck KELLER.

Avec les abstentions de M. Bernard LEPIDI, Mme Florence MAURIN FOURNIER, M. Arnaud TEULLE et M. Anthony DODEMAN.

A la majorité,

**ADOpte** le budget supplémentaire annexe des logements sociaux 2014 selon le document budgétaire détaillé.

### FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	1 140 199,92	
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		1 140 199,92
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		1 140 199,92	1 140 199,92

### INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	1 755 500,10	990 199,92
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT	822 802,47	
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE		1 588 102,65
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		2 578 302,57	2 578 302,57

### TOTAL

TOTAL DU BUDGET		3 718 502,49	3 718 502,49
-----------------	--	--------------	--------------

Sur le rapport de Mme Nathalie ETZENBACH-HUGUENIN,  
Monsieur le Maire quitte la séance. Sous la présidence de M. Michel LEGMANN,

Avec les abstentions de M. Bernard LEPIDI, Mme Florence MAURIN FOURNIER, M. Arnaud TEULLE, Mme Michelle SAUVAN, M. Franck KELLER et M. Anthony DODEMAN.

A la majorité,

**DONNE ACTE** de la présentation du Compte Administratif 2013.

**RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser.

**ARRETE** les résultats de l'exercice 2013, tels que résumés :

#### Investissement

Recettes de l'exercice 2013	+ 862 479,43 €
Dépenses de l'exercice 2013	- 659 333,11 €
Soit un excédent 2013 de	+ 203 146,32 €
Auquel s'ajoute le solde de l'exercice 2012	- 156 121,23 €
Résultat cumulé fin 2013	+ 47 025,09 €

#### Fonctionnement

Recettes de l'exercice 2013	+ 859 128,53 €
Dépenses de l'exercice 2013	- 637 367,66 €
Soit un excédent 2013 de	+ 221 760,87 €
Auquel s'ajoute le résultat reporté 2012	+ 47 367,17 €
Résultat cumulé fin 2013	+ 269 128,04 €

**VOTE** le Compte Administratif du Budget Annexe Assainissement pour l'exercice 2013.

Monsieur le Maire rejoint la séance. Sur le rapport de Mme Nathalie ETZENBACH-HUGUENIN,

Avec les abstentions de M. Bernard LEPIDI, Mme Florence MAURIN FOURNIER, M. Arnaud TEULLE, Mme Michelle SAUVAN, M. Franck KELLER et M. Anthony DODEMAN.

A la majorité,

**STATUE** sur l'exécution du budget de l'exercice 2013.

**ARRETE ET ADOPTE** les résultats des sections budgétaires comme suit, selon l'état II-2 du Compte de Gestion :

	Balance d'entrée 2013	Part de 2012 affectée à l'investissement 2013	Résultat de l'exercice 2013	Balance de sortie 2013
Investissement	- 156 121,23 €	0,00 €	+ 203 146,32 €	+ 47 025,09 €
Fonctionnement	+ 203 488,40 €	- 156 121,23 €	+ 221 760,87 €	+ 269 128,04 €
<b>Total</b>	+ 47 367,17 €	- 156 121,23 €	+ 424 907,19 €	+ 316 153,13 €

N°17-26062014

**BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT : AFFECTATION AU BUDGET DE L'EXERCICE 2014 DE L'EXCEDENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT CONSTATE AU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2013**

Sur le rapport de Mme Nathalie ETZENBACH-HUGUENIN,

Avec le vote CONTRE de Mme Michelle SAUVAN et M. Franck KELLER.

Avec les abstentions de M. Bernard LEPIDI, Mme Florence MAURIN FOURNIER, M. Arnaud TEULLE et M. Anthony DODEMAN.

A la majorité,

**CONSTATE** le résultat de clôture de la section d'investissement 2013 à la somme de + 47 025,09 € intégré au compte 001 (recettes) section d'investissement - Budget supplémentaire annexe d'assainissement - Exercice 2014.

**AFFECTE** l'excédent de la section de fonctionnement 2013 de + 269 128,04 € :  
- au compte de recettes 002 « résultat reporté » de la section de fonctionnement - Budget supplémentaire annexe d'assainissement - Exercice 2014.

N°18-26062014

**BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT : ADOPTION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2014**

Sur le rapport de Mme Nathalie ETZENBACH-HUGUENIN,

Avec le vote CONTRE de Mme Michelle SAUVAN et M. Franck KELLER.

Avec les abstentions de M. Bernard LEPIDI, Mme Florence MAURIN FOURNIER, M. Arnaud TEULLE et M. Anthony DODEMAN.

A la majorité,

**ADOpte** le budget annexe d'assainissement supplémentaire 2014 selon le document budgétaire détaillé.

**FONCTIONNEMENT**

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	269 128,04	
		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		269 128,04
		=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	269 128,04	269 128,04

## INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
<b>VOTE</b>	<b>CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)</b>	316 153,13	269 128,04
+		+	+
<b>REPORTS</b>	<b>RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT</b>	240 000,00	240 000,00
	<b>001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE</b>		47 025,09
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		556 153,13	556 153,13
<b>TOTAL</b>			
<b>TOTAL DU BUDGET</b>		825 281,17	825 281,17

### N°19-26062014      **BUDGET ANNEXE RESTAURANT MUNICIPAL : COMPTE ADMINISTRATIF 2013**

Sur le rapport de Mme Nathalie ETZENBACH-HUGUENIN,  
*Monsieur le Maire quitte la séance.* Sous la présidence de M. Michel LEGMANN,

Avec les abstentions de M. Bernard LEPIDI, Mme Florence MAURIN FOURNIER, M. Arnaud TEULLE, Mme Michelle SAUVAN, M. Franck KELLER et M. Anthony DODEMAN.

A la majorité,

**DONNE ACTE** de la présentation du Compte Administratif 2013.

**ARRETE** les résultats de l'exercice 2013, tels que résumés :

#### Investissement

Recettes de l'exercice 2013	12 556,24 €
Dépenses de l'exercice 2013	- 2 509,66 €
Soit un excédent 2013 de	+ 10 046,58 €
Auquel s'ajoute le résultat reporté de l'exercice 2012	+ 17 818,66 €
Résultat cumulé fin 2013	+ 27 865,24 €

#### Fonctionnement

Recettes de l'exercice 2013	682 079,42 €
Dépenses de l'exercice 2013	- 682 079,42 €
Soit un résultat 2013 de	0,00 €

**VOTE** le Compte Administratif du Budget Annexe Restaurant Municipal pour l'exercice 2013.



Monsieur le Maire rejoint la séance. Sur le rapport de Mme Nathalie ETZENBACH-HUGUENIN,

Avec les abstentions de M. Bernard LEPIDI, Mme Florence MAURIN FOURNIER, M. Arnaud TEULLE, Mme Michelle SAUVAN, M. Franck KELLER et M. Anthony DODEMAN.

A la majorité,

**STATUE** sur l'exécution du budget de l'exercice 2013.

**ARRETE ET ADOPTE** les résultats des sections budgétaires comme suit, selon l'état II-2 du Compte de Gestion :

	Balance d'entrée 2013	Part de 2012 affectée à l'investissement 2013	Résultat de l'exercice 2013	Balance de sortie 2013
Investissement	+ 17 818,66 €	0,00 €	+ 10 046,58 €	+ 27 865,24 €
Fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Total</b>	+ 17 818,66 €	0,00 €	+ 10 046,58 €	+ 27 865,24 €

Sur le rapport de Mme Nathalie ETZENBACH-HUGUENIN,

Avec le vote CONTRE de Mme Michelle SAUVAN et M. Franck KELLER.

Avec les abstentions de M. Bernard LEPIDI, Mme Florence MAURIN FOURNIER, M. Arnaud TEULLE et M. Anthony DODEMAN.

A la majorité,

**ADOPTE** le budget supplémentaire annexe du restaurant municipal 2014 selon le document budgétaire détaillé.

#### FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
<b>VOTE</b>	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET		
	+	+	+
<b>REPORTS</b>	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		
	=	=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			

## INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
<b>VOTE</b>	<b>CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)</b>	27 865,24	
+		+	+
<b>REPORTS</b>	<b>RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT</b>		
	<b>001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE</b>		27 865,24
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		27 865,24	27 865,24
<b>TOTAL</b>			
<b>TOTAL DU BUDGET</b>		27 865,24	27 865,24

**N°22-26062014**

### BUDGET ANNEXE CINEMA : COMPTE ADMINISTRATIF 2013

Sur le rapport de Mme Nathalie ETZENBACH-HUGUENIN,  
*Monsieur le Maire quitte la séance.* Sous la présidence de M. Michel LEGMANN,

Avec les abstentions de M. Bernard LEPIDI, Mme Florence MAURIN FOURNIER, M. Arnaud TEULLE, Mme Michelle SAUVAN, M. Franck KELLER et M. Anthony DODEMAN.

A la majorité,

**DONNE ACTE** de la présentation du Compte Administratif 2013.

**ARRETE** les résultats de l'exercice 2013, tels que résumés :

#### Investissement

Recettes de l'exercice 2013	+ 47 818,55 €
Dépenses de l'exercice 2013	- 6 531,78 €
Soit un excédent 2013 de	+ 41 286,77 €
Auquel s'ajoute le solde de l'exercice 2012	- 29 249,60 €
Résultat cumulé fin 2013	+ 12 037,17 €

#### Fonctionnement

Recettes de l'exercice 2013	+ 775 360,74 €
Dépenses de l'exercice 2013	- 775 360,74 €
Soit un résultat 2013 de	0 €

**VOTE** le Compte Administratif du Budget Annexe Cinéma pour l'exercice 2013.

Monsieur le Maire rejoint la séance. Sur le rapport de Mme Nathalie ETZENBACH-HUGUENIN,

Avec les abstentions de M. Bernard LEPIDI, Mme Florence MAURIN FOURNIER, M. Arnaud TEULLE, Mme Michelle SAUVAN, M. Franck KELLER et M. Anthony DODEMAN.

A la majorité,

**STATUE** sur l'exécution du budget de l'exercice 2013.

**ARRETE ET ADOPTE** les résultats des sections budgétaires comme suit, selon l'état II-2 du Compte de Gestion :

	Balance d'entrée 2013	Part de 2012 affectée à l'investissement 2013	Résultat de l'exercice 2013	Balance de sortie 2013
Investissement	- 29 249,60 €	0,00 €	41 286,77 €	12 037,17 €
Fonctionnement	29 249,60 €	- 29 249,60 €	0,00 €	0,00 €
<b>Total</b>	0,00 €	- 29 249,60 €	41 286,77 €	12 037,17 €

Sur le rapport de Mme Nathalie ETZENBACH-HUGUENIN,

Avec le vote CONTRE de Mme Michelle SAUVAN et M. Franck KELLER.

Avec les abstentions de M. Bernard LEPIDI, Mme Florence MAURIN FOURNIER, M. Arnaud TEULLE et M. Anthony DODEMAN.

A la majorité,

**ADOPTE** le budget annexe supplémentaire du cinéma 2014 selon le document budgétaire détaillé.

#### FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET		
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		
	=	=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			

**INVESTISSEMENT**

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
<b>VOTE</b>	<b>CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)</b>	12 037,17	
+		+	+
<b>REPORTS</b>	<b>RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT</b>		
	<b>001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE</b>		12 037,17
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		12 037,17	12 037,17
<b>TOTAL</b>			
<b>TOTAL DU BUDGET</b>		12 037,17	12 037,17

**N°25-26062014 BUDGET ANNEXE CLIC : COMPTE ADMINISTRATIF 2013**

Sur le rapport de Mme Nathalie ETZENBACH-HUGUENIN,  
*Monsieur le Maire quitte la séance.* Sous la présidence de M. Michel LEGMANN,

Avec les abstentions de M. Bernard LEPIDI, Mme Florence MAURIN FOURNIER, M. Arnaud TEULLE, Mme Michelle SAUVAN, M. Franck KELLER et M. Anthony DODEMAN.

A la majorité,

**DONNE ACTE** de la présentation du Compte Administratif 2013.

**ARRETE** les résultats de l'exercice 2013, tels que résumés :

**Fonctionnement**

Recettes de l'exercice 2013	+ 329 751,88 €
Dépenses de l'exercice 2013	- 329 751,88 €
Soit un résultat 2013 de	0 €

**VOTE** le Compte Administratif du Budget Annexe CLIC pour l'exercice 2013.

**N°26-26062014 BUDGET ANNEXE CLIC : COMPTE DE GESTION 2013**

*Monsieur le Maire rejoint la séance.* Sur le rapport de Mme Nathalie ETZENBACH-HUGUENIN,

Avec les abstentions de M. Bernard LEPIDI, Mme Florence MAURIN FOURNIER, M. Arnaud TEULLE, Mme Michelle SAUVAN, M. Franck KELLER et M. Anthony DODEMAN.

A la majorité,

**STATUE** sur l'exécution du budget de l'exercice 2013.

**ARRETE ET ADOPTE** les résultats des sections budgétaires comme suit, selon l'état B1 du Compte de Gestion :

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires		415 641,72 €	415 641,72 €
Recettes nettes	0,00 €	329 751,88 €	329 751,88 €
<b>DEPENSES</b>			
Prévisions budgétaires	0,00 €	415 641,72 €	415 641,72 €
Dépenses nettes	0,00 €	329 751,88 €	329 751,88 €
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
Excédent	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Déficit	0,00 €	0,00 €	0,00 €

**N°27-26062014 BUDGET ANNEXE SPECTACLE VIVANT ET ARTS VISUELS : COMPTE ADMINISTRATIF 2013**

Sur le rapport de Mme Nathalie ETZENBACH-HUGUENIN,  
Monsieur le Maire quitte la séance. Sous la présidence de M. Michel LEGMANN,

Avec les abstentions de M. Bernard LEPIDI, Mme Florence MAURIN FOURNIER, M. Arnaud TEULLE, Mme Michelle SAUVAN, M. Franck KELLER et M. Anthony DODEMAN.

A la majorité,

**DONNE ACTE** de la présentation du Compte Administratif 2013.

**RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser.

**ARRETE** les résultats de l'exercice 2013, tels que résumés :

**Investissement**

Recettes de l'exercice 2013	+ 686 458,03 €
Dépenses de l'exercice 2013	- 777 392,26 €
Soit un déficit 2013 de	- 90 934,23 €
Auquel s'ajoute le résultat reporté de l'exercice 2012	+ 24 010,78 €
Résultat cumulé fin 2013	- 66 923,45 €
Recettes reportées	+ 33 078,20 €
Dépenses reportées	- 33 078,20 €
Résultat de clôture fin 2013	- 66 923,45 €

**Fonctionnement**

Recettes de l'exercice 2013	+ 3 592 072,97 €
Dépenses de l'exercice 2013	- 3 347 919,77 €
Soit un excédent 2013 de	+ 244 153,20 €
Auquel s'ajoute le résultat reporté 2012	+ 630 595,70 €
Résultat cumulé fin 2013	+ 874 748,90 €

**VOTE** le Compte Administratif du Budget Annexe Spectacle Vivant et Arts Visuels pour l'exercice 2013.

Monsieur le Maire rejoint la séance. Sur le rapport de Mme Nathalie ETZENBACH-HUGUENIN,

Avec les abstentions de M. Bernard LEPIDI, Mme Florence MAURIN FOURNIER, M. Arnaud TEULLE, Mme Michelle SAUVAN, M. Franck KELLER et M. Anthony DODEMAN.

A la majorité,

**STATUE** sur l'exécution du budget de l'exercice 2013.

**ARRETE ET ADOPTE** les résultats des sections budgétaires comme suit, selon l'état II-2 du Compte de Gestion :

	<b>Balance d'entrée 2013</b>	<b>Part de 2012 affectée à l'investissement 2013</b>	<b>Résultat de l'exercice 2013</b>	<b>Balance de sortie 2013</b>
Investissement	+ 24 010,78 €	0,00 €	- 90 934,23 €	- 66 923,45 €
Fonctionnement	+ 630 595,70 €	0,00 €	+ 244 153,20 €	+ 874 748,90 €
<b>Total</b>	+ 654 606,48 €	0,00 €	+ 153 218,97 €	+ 807 825,45 €

Sur le rapport de Mme Nathalie ETZENBACH-HUGUENIN,

Avec le vote CONTRE de Mme Michelle SAUVAN et M. Franck KELLER.

Avec les abstentions de M. Bernard LEPIDI, Mme Florence MAURIN FOURNIER, M. Arnaud TEULLE et M. Anthony DODEMAN.

A la majorité,

**CONSTATE** le résultat de clôture de la section d'investissement 2013 à la somme de **- 66 923,45 €** intégré au compte 001 (dépenses) section d'investissement – Budget supplémentaire Spectacle Vivant et Arts Visuels - Exercice 2014.

**AFFECTE** l'excédent de la section de fonctionnement 2013 de **+ 874 748,90 €** :

- à la couverture de la section d'investissement 2013 – Budget Annexe Spectacle Vivant et Arts Visuels - Exercice 2014 pour **+ 66 923,45 €**.

La somme sera inscrite au compte 1068 (recettes) section d'investissement.

-à la section d'investissement 2014 - Budget Annexe Spectacle Vivant et Arts Visuels - Exercice 2014 pour 650 000 €.

La somme sera inscrite au compte 1068 (recettes) section d'investissement.

- à la section de fonctionnement 2014 – Budget Annexe Spectacle Vivant et Arts Visuels - Exercice 2014 pour **157 825,45 €**.

La somme sera inscrite au compte 002 (recettes) section de fonctionnement.

Sur le rapport de Mme Nathalie ETZENBACH-HUGUENIN,

Avec le vote CONTRE de Mme Michelle SAUVAN et M. Franck KELLER.

Avec les abstentions de M. Bernard LEPIDI, Mme Florence MAURIN FOURNIER, M. Arnaud TEULLE et M. Anthony DODEMAN.

A la majorité,

**ADOPTE** le budget annexe supplémentaire Spectacle Vivant et Arts Visuels 2014 selon le document budgétaire détaillé.

### FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	157 825,45	
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		157 825,45
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		157 825,45	157 825,45

### INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	807 825,45	874 748,90
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT	33 078,20	33 078,20
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	66 923,45	
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		907 827,10	907 827,10
<b>TOTAL</b>			
<b>TOTAL DU BUDGET</b>		1 065 652,55	1 065 652,55

**2ème PARTIE**

**N°31-26062014 ADMISSION EN NON VALEUR DE PRODUITS IRRECOURABLES SUR PRESENTATION DE MONSIEUR LE TRESORIER PRINCIPAL - EXERCICE 2014 - BUDGET VILLE**

A l'unanimité,

**APPROUVE** l'admission en non valeur des divers produits irrécouvrables présentés par Monsieur le Trésorier Principal Municipal pour un montant total de 103 560,78 €.

**DIT** que la dépense correspondante sera imputée au compte 6541 / 020 du Budget Ville de l'exercice 2014.

**N°32-26062014 ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT DE 2 500 € (DEUX MILLE CINQ CENTS EUROS) A L'ASSOCIATION CHŒUR DE LA VIERGE NOIRE - BUDGET VILLE - EXERCICE 2014**

A l'unanimité,

**DECIDE** d'attribuer une subvention de fonctionnement de deux mille cinq cents euros (2 500 €) à l'Association « Chœur de la Vierge Noire », présidée par Madame Clotilde RISPAL sise 188, boulevard Bineau à Neuilly-sur-Seine (92200).

**DIT** que la dépense sera financée par les crédits disponibles au compte nature : 6574, fonction 311 du budget de la Ville – Exercice 2014.

**N°33-26062014 ATTRIBUTION D'UN CONCOURS FINANCIER EXCEPTIONNEL DE 50 000 € (CINQUANTE MILLE EUROS) A L'ASSOCIATION CULTUELLE : EGLISE REFORMEE DE FRANCE - 18 BOULEVARD D'INKERMANN A NEUILLY SUR SEINE, AU TITRE DES TRAVAUX A REALISER - BUDGET VILLE - SECTION D'INVESTISSEMENT - EXERCICE 2014**

A l'unanimité,

**DECIDE** d'attribuer un concours financier exceptionnel de 50 000 € (cinquante mille euros) à l'Association Cultuelle de l'Eglise Réformée de France – sise 18 boulevard d'Inkermann à Neuilly-sur-Seine.

**DECIDE** que le versement aura lieu sur présentation des factures acquittées des travaux pour un total de 311 012 € TTC.

**DIT** que la dépense réelle d'investissement sera imputée sur les crédits disponibles au chapitre 2042 : « subventions d'équipement versées » fonction : 025 du budget principal de la Ville – Exercice 2014.

**N°34-26062014 ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE 30 000 € (TRENTE MILLE EUROS) A L'ASSOCIATION "ECOLE DE MUSIQUE ET D'ART DRAMATIQUE" - BUDGET VILLE - EXERCICE 2014**

Mme Claude BENEZIT et Mme Marie-Anne BUCHETTE-PUYPEROUX ne prennent pas part au vote.

Avec l'abstention de Mme Marie BRANNENS.

A la majorité,



**DECIDE** d'attribuer une subvention exceptionnelle de trente mille euros (30 000 €) à l'Association « Ecole de Musique et d'Art Dramatique », présidée par Monsieur Bruno Massiet du Biest, sise 38 boulevard d'Inkermann à Neuilly-sur-Seine (92200).

**DIT** que la dépense sera financée par les crédits disponibles au compte nature : 6574, fonction 311 du budget de la Ville – Exercice 2014.

**N°35-26062014 ACQUISITION AMIABLE AUPRÈS DE MADAME ISABELLE FREULON REPRESENTÉE PAR MADAME BEATRICE FREULON EPOUSE HAENEL DE TROIS LOTS DE COPROPRIÉTÉ DANS L'ENSEMBLE IMMOBILIER SIS 149 AVENUE CHARLES DE GAULLE À NEUILLY-SUR-SEINE**

A l'unanimité,

**DECIDE** l'acquisition amiable des lots de copropriété n°192, 193 et 194 consistant en un appartement d'une superficie de 54,31 m<sup>2</sup>, libre de toute occupation, appartenant à Madame Isabelle FREULON, représentée par Madame Béatrice FREULON épouse HAENEL, dans l'ensemble immobilier sis 149, avenue Charles de Gaulle à Neuilly-sur-Seine, cadastré section AH n°13 au prix de 260 000 euros.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition qui sera établi par Maître CLERC, notaire de la Ville ainsi que tous les actes complémentaires ou subséquents.

**DIT** que les dépenses correspondantes seront inscrites en section d'investissement au budget communal au compte 2132-72.

**N°36-26062014 ACQUISITION AMIABLE AUPRÈS DE MADAME CAMILLE VILLIER DE DEUX LOTS DE COPROPRIÉTÉ DANS L'ENSEMBLE IMMOBILIER SIS 149 AVENUE CHARLES DE GAULLE À NEUILLY-SUR-SEINE**

A l'unanimité,

**DECIDE** l'acquisition amiable des lots de copropriété n°138 et n°157 consistant en un studio d'une superficie de 17,50 m<sup>2</sup> et une cave, libres de toute occupation, appartenant à Madame Camille VILLIER dans l'ensemble immobilier sis 149, avenue Charles de Gaulle à Neuilly-sur-Seine, cadastré section AH n°13 au prix de 110 000 euros.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition qui sera établi par Maître CLERC, notaire de la Ville ainsi que tous les actes complémentaires ou subséquents.

**DIT** que les dépenses correspondantes seront inscrites en section d'investissement au budget communal au compte 2132-72.

**N°37-26062014 REALISATION D'EQUIPEMENTS CULTURELS ET DE LOGEMENTS SOCIAUX SUR LA PARCELLE SAINTE ANNE (2E PHASE) - APPROBATION DES DECOMPTES GENERAUX DE LA SOCIETE DECOR ISOLATION**

Avec le votre CONTRE de Mme Michelle SAUVAN et M. Franck KELLER.  
A la majorité,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à accorder une remise partielle des pénalités de retard pour l'exécution des marchés n°2008M122 et 2008M123. Le montant total des pénalités retenues à la société DECOR ISOLATION au titre du marché n°2008M122 s'élèvera donc à 6 209,65 €. Le montant total des pénalités retenues à la société DECOR ISOLATION au titre du marché n°2008M123 s'élèvera donc à 7 781,94 €.

**APPROUVE** les projets de décompte généraux de la société DECOR ISOLATION sise 3 bis, rue du Valengelier – ZAC de la tuilerie – 77645 CHELLES cedex, pour les marchés suivants :  
- Lot n°2 (plâtrerie/cloisonnement), arrêté à la somme de 519 028,97 € H.T., soit 620 758,65 € T.T.C. ;  
- Lot n°3 (plafonds suspendus), arrêté à la somme de 849 575,84 € H.T., soit 1 016 092,70 € T.T.C.

**DIT QUE** les dépenses en résultant seront imputées au code nature 2313 du budget communal.

**N°38-26062014 REALISATION DE TRAVAUX DE VOIRIE RUE DE VILLIERS - AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION D'OFFRE DE CONCOURS DE LA SOCIETE ICADE**

A l'unanimité,

**APPROUVE** les termes du projet d'offre de concours de la société ICADE pour la réalisation de travaux de voirie rue de Villiers.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'offre de concours susmentionnée.

**DIT QUE** Monsieur le Maire, ou son représentant, représentera la Ville au sein du Comité de suivi.

**DIT QUE** les recettes en résultant seront imputées au code nature 1348 du Budget Communal.

**N°39-26062014 CENTRE AQUATIQUE - MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTERIEUR**

A l'unanimité,

**APPROUVE** les modifications apportées au contenu des articles 4, 5.1, 5.2, 5.3 du règlement intérieur du centre aquatique, annexé à la présente délibération.

**DIT QUE** les autres articles du règlement intérieur du centre aquatique restent inchangés.

**AUTORISE** le Maire à signer le règlement intérieur des activités aquatiques du centre aquatique ainsi modifié.

**N°40-26062014 ACTUALISATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU THEATRE DES SABLONS**

A l'unanimité,

**APPROUVE** le règlement intérieur du Théâtre des Sablons ci-annexé.

**N°41-26062014 APPROBATION DES MODIFICATIONS AU REGLEMENT INTERIEUR DES SALLES MUNICIPALES MISES A LA DISPOSITION DES ASSOCIATIONS ET PERSONNES MORALES DE DROIT PRIVE**

A l'unanimité,

**APPROUVE** les modifications du règlement intérieur des salles municipales mises à disposition des associations et personnes morales de droit privé visant à introduire des locaux supplémentaires et l'autorisation données aux personnes ayant bénéficié d'une salle de réunion à la maison des associations, de pouvoir utiliser la terrasse de l'immeuble sis 2bis rue du Château après autorisation obtenue sur demande à la Direction des Réceptions et des Cérémonies.

**DIT QUE** les autres dispositions du règlement intérieur demeurent inchangées.

**N°42-26062014**

**COURTS DE TENNIS COUVERTS DE L'ARCHE DU PONT DE NEUILLY -  
REVALORISATION DES TARIFS DE LOCATION**

A l'unanimité,

**FIXE** comme suit, les montants de la participation financière des utilisateurs des tennis situés sous l'arche du Pont de Neuilly, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2014 :

1. Tarifs horaires, par court de tennis :
  - 19,50 € du lundi au vendredi avant 18 heures ;
  - 24,60 € du lundi au vendredi après 18 heures et le samedi toute la journée ;
  - 29,10 € le dimanche.
2. Tarifs trimestriels, par court, l'heure hebdomadaire fixe :
  - 243,90 € de 8h à 21h ;
  - 305,30 € de 21h à 22h.
3. Tarifs annuels, par court, l'heure hebdomadaire fixe :
  - 728,30 € de 8h à 21h ;
  - 919,60 € de 21h à 22h.

**DIT** que les participations financières seront exigibles à terme à échoir.

**DIT** que les recettes correspondantes seront constatées au compte 706.31 fonction 414 du budget communal, exercice 2014-2015.

**N°43-26062014**

**INSTALLATIONS SPORTIVES COMMUNALES - REVALORISATION DU TARIF  
DE MISE A DISPOSITION EXCEPTIONNELLE**

A l'unanimité,

**DÉCIDE** de porter, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2014, le montant, par tranche de 4 heures, de la participation financière demandée pour l'utilisation exceptionnelle des installations sportives communales au profit de sociétés ou de comités d'entreprises, comme suit :

- 416,20 euros indivisibles pour les équipements sportifs communaux ;
- 91,80 euros indivisibles pour la salle de réunion du stade Monclar ;
- 183,10 euros indivisibles pour le foyer bar du complexe sportif.

**DIT** que le produit des locations consenties sera constaté au compte 706.31 Fonction 414 du budget communal, exercice 2014-2015.

**N°44-26062014**

**CLUB HOUSE DU STADE GENERAL MONCLAR - CREATION D'UN TARIF DE  
LOCATION**

A l'unanimité,

**FIXE** comme suit par tranche de 4 heures entre 8 heures et 23 heures le montant indivisible de participation financière aux charges de fonctionnement pour la mise à disposition exceptionnelle de locaux municipaux à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2014 au profit d'organismes non associatifs ou dont le siège social n'est pas implanté à Neuilly-sur-Seine :

Club house du stade Général Monclar, 55, boulevard du Parc = 153,20 € H.T., soit 183,83 € T.T.C

**DIT** que le produit des locations consenties sera constaté au compte 70388 fonction 414 du budget communal.

27/37

**N°45-26062014 COURSE PEDESTRE DE NEUILLY - FIXATION DES TARIFS DE PARTICIPATION**

A l'unanimité,

**FIXE** comme suit les tarifs de participation à la course pédestre de Neuilly :

1. Catégories poussin, benjamin, minime et junior :
  - 7 euros jusqu'à la veille de la course.
2. Catégories sénior et vétéran :
  - 12 euros jusqu'à la veille de la course.

**DIT QUE** les recettes correspondantes seront constatées au compte 706.31 fonction 411 du budget communal.

**N°46-26062014 ACTUALISATION DES TARIFS DE LOCATION DES STUDIOS DE LA MAISON DE LA MUSIQUE - THEATRE DES SABLONS**

A l'unanimité,

**FIXE** les tarifs de location à l'heure des studios de répétition de la Maison de la Musique pour la saison 2014-2015 conformément au tableau annexé à la présente délibération.

**DECIDE** que le produit des locations sera constaté au compte 70388 du budget annexe « Spectacle vivant et Arts visuels ».

**N°47-26062014 ACTUALISATION DES TARIFS DE LOCATION DES SALLES DE SPECTACLE ET LOCAUX ANNEXES - AUDITORIUM, SALLE D'EXPOSITION, BAR-RESTAURANT, SALLES D'ACTIVITE - THEATRE DES SABLONS, 70 AVENUE DU ROULE**

A l'unanimité,

**FIXE** les tarifs applicables pour la location d'espaces au Théâtre des Sablons du 1<sup>er</sup> septembre 2014 au 31 août 2015 comme suit :

<b>Salle de spectacle</b> (quelle que soit la configuration demandée)	Tarif HT journalier (8h30/18h)	Tarif HT journalier 8h30/minuit
Prestations incluses : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Utilisation partagée du hall verrier</li> <li>- Mise à disposition du vestiaire de 45 m<sup>2</sup></li> <li>- Mise à disposition de l'office traiteur de 50 m<sup>2</sup></li> <li>- Mise à disposition des loges</li> <li>- Eclairage général du lieu</li> <li>- Eclairage de service de la scène</li> <li>- Climatisation/chauffage</li> <li>- Une permanence technique pour éclairage général, climatisation, chauffage, ascenseur</li> <li>- Nettoyage de base</li> <li>- Entretien des sanitaires sur site sur l'amplitude de location</li> <li>- Sécurité incendie (matériel et personnel)</li> <li>- Accès internet en wifi</li> <li>- Démontage et remontage des fauteuils pour les PMR</li> <li>- Une liaison talkie-walkie avec le chef de projet Ville</li> <li>- Un agent technique chargé du plateau et des équipements scéniques (hors son, lumière et vidéo)</li> <li>- Un agent technique polyvalent</li> </ul>	7 140 €	9 690 €

<b>Salle d'exposition</b>	Tarif HT journalier (8h30/18h)	Tarif HT journalier 8h30/minuit
Prestations incluses : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Utilisation partagée du hall verrier</li> <li>- Mise à disposition du vestiaire de 20 m<sup>2</sup></li> <li>- Mise à disposition de l'office traiteur de 50 m<sup>2</sup></li> <li>- Eclairage général du lieu</li> <li>- Climatisation/chauffage</li> <li>- Une permanence technique pour éclairage général, climatisation, chauffage, ascenseur</li> <li>- Nettoyage de base</li> <li>- Entretien des sanitaires sur site sur l'amplitude de location</li> <li>- Sécurité incendie (matériel et personnel)</li> <li>- Accès internet en wifi</li> <li>- Démontage et remontage des fauteuils pour les PMR</li> <li>- Une liaison talkie-walkie avec le chef de projet Ville</li> <li>- Un agent technique polyvalent</li> </ul>	4 080 €	6 120 €
<b>Auditorium Sainte-Anne</b>	Tarif HT horaire (8h30/18h)	Tarif HT horaire 8h30/minuit
Prestations incluses : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Utilisation partagée du hall verrier</li> <li>- Mise à disposition du vestiaire de 20 m<sup>2</sup></li> <li>- Mise à disposition des loges afférentes</li> <li>- Eclairage général du lieu</li> <li>- Climatisation/chauffage</li> <li>- Une permanence technique pour éclairage général, climatisation, chauffage, ascenseur</li> <li>- Nettoyage de base</li> <li>- Entretien des sanitaires sur site sur l'amplitude de location</li> <li>- Sécurité incendie (matériel et personnel)</li> <li>- Accès internet en wifi</li> <li>- Démontage et remontage des fauteuils pour les PMR</li> <li>- Une liaison talkie-walkie avec le chef de projet Ville</li> <li>- Un agent technique polyvalent</li> </ul>	153 €	204 €
<b>Bar-restaurant</b>	Tarif HT forfaitaire (par tranche de trois heures insécable)	Tarif HT Heure supplémentaire en continuité
Prestations incluses : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Utilisation partagée du hall verrier</li> <li>- Mise à disposition du mobilier de 80 places assises</li> <li>- Mise à disposition du comptoir hors réfrigérateur et réserves</li> <li>- Mise à disposition du vestiaire de 45 m<sup>2</sup></li> <li>- Mise à disposition des loges afférentes</li> <li>- Eclairage général du lieu</li> <li>- Climatisation/chauffage</li> <li>- Une permanence technique pour éclairage général, climatisation, chauffage, ascenseur</li> <li>- Nettoyage de base</li> <li>- Entretien des sanitaires sur site sur l'amplitude de location</li> <li>- Sécurité incendie (matériel et personnel)</li> <li>- Accès internet en wifi</li> <li>- Démontage et remontage des fauteuils pour les PMR</li> <li>- Une liaison talkie-walkie avec le chef de projet Ville</li> <li>- Un agent technique polyvalent</li> </ul>	612 €	153 €

<b>Salles d'activité 3ème étage</b> Prestations incluses : Eclairage général du lieu, climatisation/chauffage, nettoyage de base, sécurité/incendie (matériel et personnel)	Tarif HT forfait de trois heures de 8h30 à 21h
Salle de répétition de 57 m <sup>2</sup>	235 €
Salle d'activité de 170 m <sup>2</sup>	714 €
Salle d'activité de 85 m <sup>2</sup>	357 €

<b>Montage/démontage</b>	Tarif HT pour quatre heures insécables
Salle de spectacle	3 570 €
Salle d'exposition	2 040 €

<b>Heure supplémentaire</b>	Tarif HT sur la journée de 8h30/18h	Tarif HT sur la journée de 8h30/minuit
Salle de spectacle	714 €	969 €
Salle d'exposition	408 €	612 €

Un tarif dégressif à partir de deux journées consécutives de location sera appliqué au tarif de base comme suit :

Nombre de jours	2	3	4	5
Coefficient multiplicateur	1,85	2,6	3,5	4,1

**DIT QUE** ces tarifs restent inchangés quels que soient les jours considérés (en semaine, le weekend ou les jours fériés).

**DIT QUE** les prestations complémentaires en matériels, son, lumière, vidéo, tables, ainsi que la mise à disposition d'agents techniques afférents à l'événement seront à la charge exclusive du tiers demandeur.

**DIT QUE** la mise à disposition des équipements du théâtre des Sablons est exclusivement réservée aux tiers dotés de la personnalité juridique morale.

**DIT QUE** sont appliqués à l'ensemble des bâtiments les conditions générales de vente ainsi que règlement intérieur du théâtre des Sablons validé par le présent conseil municipal.

**DIT QUE** le produit des locations sera constaté au compte 70388 du budget annexe « Spectacle vivant et Arts visuels ».

**N°48-26062014 MISE A DISPOSITION DES SALLES MUNICIPALES - REVALORISATION DES TARIFS A COMPTER DU 1ER SEPTEMBRE 2014**

A l'unanimité,

## **Article 1<sup>er</sup> : TARIFS DE MISE A DISPOSITION DES SALLES**

**FIXE**                    comme suit, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014, les nouveaux tarifs de mise à disposition de chaque salle, à savoir :

### **1/ ESPACE DE LOISIRS « LE 167 » :**

➤ De 9h00 à 13h00 et 13h00 à 17h30, par demi-journée :

- Foyer-bar :	153,70 € H.T. (soit 184,44 € TTC)
- Salle de réception :	76,85 € H.T. (soit 92,22 € TTC)
- Salle des expositions :	153,70 € H.T. (soit 184,44 € TTC)
- Salle de réunion :	76,85 € H.T. (soit 92,22 € TTC)

### **2/ SALLES D'ENSEIGNEMENT DES GRAVIERS :**

➤ De 9h00 à 13h00 et 13h00 à 17h30, par demi-journée :

- Salle n°3 :	62,77 € HT. (soit 75,32 € TTC)
- Salle n°4 :	108,24 € H.T. (soit 129,89 € TTC)
- Salle n°5 :	76,85 € H.T. (soit 92,22 € TTC)
- Salle n°6/7 :	76,85 € H.T. (soit 92,22 € TTC)
- Salle n°8/9 :	76,85 € H.T. (soit 92,22 € TTC)
- Salle n°10 :	76,85 € H.T. (soit 92,22 € TTC)
- Salle n°11/12 :	62,77 € H.T. (soit 75,32 € TTC)

### **3/ SALLE POLYVALENTE BAGATELLE :**

➤ De 9h00 à 13h00 et 13h00 à 17h30, par demi-journée :                    314,99 € H.T. (soit 377,99 € TTC)

### **4/ MAISON DES ASSOCIATIONS :**

➤ De 9h00 à 13h00 et 13h00 à 17h30, par demi-journée :

Salle A :	314,99 € H.T. (soit 377,99 € TTC)
Salle B :	76,85 € H.T. (soit 92,22 € TTC)
Salle C :	76,85 € H.T. (soit 92,22 € TTC)
Salle D :	76,85 € H.T. (soit 92,22 € TTC)
Salle E :	76,85 € H.T. (soit 92,22 € TTC)

### **5/ SALLE DES IMPRESSIONNISTES :**

➤ De 9h00 à 13h00 et 13h00 à 17h30, par demi-journée :                    314,99 € H.T. (soit 377,99 € TTC)

### **6/ SALLE DES FÊTES DE L'HÔTEL DE VILLE :**

- Par tranche de 3 heures non compressibles (avant 17h30) :                    960,11 € H.T. (soit 1 152,13 € TTC)
- L'heure supplémentaire (avant 17h30) :                    319,31 € H.T. (soit 383,17 € TTC)

## **Article 2 : MAJORATION DES TARIFS**

**DECIDE** que pour l'ensemble des sites, de 17h30 à 22h00 et le samedi, les tarifs de demi-journées seront majorés de 25%, et le dimanche de 50 %.

**DECIDE** que les tarifs de demi-journée seront majorés de 50% pour l'occupation des salles « à la journée », de 9h00 à 22h.

## **Article 3 : TARIFS PREFERENTIELS**

**DECIDE** qu'à titre exceptionnel un tarif appelé «forfait » correspondant à 50 % du tarif « à la journée » pourra être appliqué, selon les dispositions de l'article 4.

**DECIDE** que les adhérents du Comité Culturel et Social de la Ville, en activité, souhaitant bénéficier de la salle polyvalente de Bagatelle pour une fête familiale, devront déposer un chèque de caution de 300 € TTC lors de leur réservation.  
Cette caution sera encaissée en cas de dégradation des locaux ou du matériel constatée par le gardien sur place.

**DECIDE** que certaines associations ayant des activités à but lucratif devront payer une « redevance négociée » égale à ¼ du tarif des salles en vigueur pour des activités payables au trimestre.

## **Article 4 : CONDITIONS DE MISE A DISPOSITION**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à accorder une mise à disposition des salles communales, dans les conditions tarifaires suivantes :

- Gratuité : pour les associations à but non lucratif, domiciliées à Neuilly-sur-Seine, dont une majorité des membres sont Neuilléens, justifiant d'un intérêt public local, ayant au moins une année d'existence et pouvant fournir un bilan d'activités de l'année écoulée ;
- « forfait » : aux personnes physiques ou morales, domiciliées ou non à Neuilly-sur-Seine, qui justifient d'une situation particulière tenant à l'objet de la manifestation organisée dans la salle (par exemple une manifestation à but caritatif) ou dispensant une activité ou un enseignement payant, ou proposant une représentation publique avec billetterie ;
- Payant : pour toutes les autres demandes ;
- Caution : de 300 € TTC pour les adhérents du Comité Culturel et Social de la Ville, en activité, qui souhaitent bénéficier gratuitement de la mise à disposition de la salle polyvalente de Bagatelle, une fois par an et par adhérent, en semaine ou le samedi, dans les tranches horaires d'ouverture de la salle et en fonction de la disponibilité des plannings pour y organiser une fête familiale ;
- Redevance négociée : pour les associations résidant ou non à Neuilly-sur-Seine et ayant des activités à but lucratif.

## **Article 5 : OCCUPATION DES SALLES**

**DECIDE** que les salles communales seront ouvertes du lundi au samedi inclus, à l'exception toutefois du théâtre de Neuilly, de la salle de Bagatelle, qui pourront également être ouverts le dimanche, à titre exceptionnel.

**DECIDE** que pour les demandes de salles le samedi et dans la mesure du possible, les activités seront regroupées sur un seul et même site de la Ville.



## **Article 6 : MODALITES DE PAIEMENT**

**DECIDE** que la redevance est payable d'avance, qu'elle reste acquise à la Ville en cas d'annulation parvenant moins de quinze jours avant la date de l'évènement, et que toute plage horaire commencée est due en totalité.

**DIT** que les tarifs fixés seront assujettis à une TVA au taux de 20 %.

## **Article 7 : RECOUVREMENT DES RECETTES**

**DIT** que le produit des redevances sera constaté au compte 70388 Fonction 020 du budget communal.

### **N°49-26062014                    MARCHE DE NOEL 2014 - GRATUITE EN FAVEUR DES ASSOCIATIONS DE PERSONNES HANDICAPEES**

A l'unanimité,

**DECIDE** d'accorder la gratuité des droits de place dus pour la location d'un chalet sur le marché de Noël 2014 en faveur des associations de personnes handicapées.

**DECIDE** d'instaurer un tarif à la journée pour des exposants qui occuperaient les tous derniers jours du chalet associatif.

**DIT** que ce tarif, conformément à la délibération du 10 avril 2014 est fixé à 74 € la journée.

**DIT** que les autres dispositions de la délibération n°71-10042014 en date du 10 avril 2014 demeurent inchangées.

### **N°50-26062014                    ACQUISITION DE DOCUMENTS ANCIENS**

A l'unanimité,

**AUTORISE** l'acquisition d'une carte postale à L'Yonne philatélique – Maison Duaux 5 place des Fontaines, 89600 SAINT-FLORENTIN, pour la somme de 35,00 euros (trente-cinq euros).

**AUTORISE** l'acquisition de douze cartes postales aux Antiquités Poubeau 41 rue du commerce, 18300 SAINT-SATUR, pour la somme de 44,00 euros (quarante-quatre euros).

**AUTORISE** l'acquisition d'une carte postale à CARTO 39-45 – Jacques Gauthier BP 289, 39103 DOLE Cedex, pour la somme de 11,00 euros (onze euros).

**DIT QUE** la dépense sera imputée au compte 2162, fonction 323 du budget communal, exercice 2014.

### **N°51-26062014                    AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER UNE CONVENTION ENTRE LA VILLE ET L'ASSOCIATION « SOLIDARITE WALO »**

A l'unanimité,

**APPROUVE** les termes de la convention à intervenir entre la Ville et l'association « Solidarité Walo ».

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention.

**N°52-26062014                    MODIFICATION DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES  
ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS**

A l'unanimité,

**APPROUVE**      les modifications du règlement de fonctionnement.

**ADOPTE**        le règlement de fonctionnement des établissements d'accueil de la petite enfance.

**AUTORISE**      Monsieur le Maire à signer les contrats, avenants et règlements de fonctionnement.

**N°53-26062014                    REGLEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES DE NEUILLY-SUR-  
SEINE (C.M.J.) PORTANT MODALITES DE DESIGNATION ET DE  
FONCTIONNEMENT - MODIFICATIONS**

A l'unanimité,

**ADOPTE**        le règlement modifié portant modalités de désignation et de fonctionnement du conseil municipal des jeunes joint à la présente délibération.

**ANNULE**        le règlement du conseil municipal des jeunes portant modalités de désignation et de fonctionnement tel qu'il était défini par la délibération n°5-18122008 – adoption du règlement portant modalités de désignation et de fonctionnement du conseil municipal des jeunes.

**N°54-26062014                    EXPLOITATION DES KIOSQUES A JOURNAUX - RESILIATION DE LA  
CONVENTION ACTUELLE ET SIGNATURE D'UNE NOUVELLE CONVENTION  
AVEC LA SOCIETE MEDIAKIOSK**

Avec le vote CONTRE de Mme Marie BRANNENS.

Avec les abstentions de Mme Michelle SAUVAN et M. Franck KELLER.

A la majorité,

**AUTORISE**      Monsieur le Maire à résilier la convention du 14 octobre 2004 conclue avec la société « AAP ».

**APPROUVE**      les termes de la convention à intervenir qui permet l'exploitation par la société « MEDIAKIOSK » des 7 kiosques à journaux actuellement présents sur le territoire communal pour une durée de 15 ans à compter de sa notification.

**AUTORISE**      Monsieur le Maire à la signer.

**FIXE**            le montant de la redevance d'occupation du domaine public à 7 990 € par kiosque. Ce montant sera réévalué chaque année en fonction de l'évolution de l'Indice du Coût de la Construction (ICC). Néanmoins la variation ne pourra être supérieure à plus ou moins 5 % par an.

**PRECISE**        que la recette correspondante sera inscrite au compte du budget communal : Nature 70323 – Fonction 020.

**N°55-26062014                    MISE EN PLACE DE LA FILIERE DE RECYCLAGE ET DE VALORISATION DES  
DECHETS D'ELEMENTS D'AMEUBLEMENT (DEA) MENAGERS A NEUILLY-  
SUR-SEINE DANS LE CADRE DU CONTRAT TERRITORIAL DE COLLECTE DU  
MOBILIER (CTCM) SIGNE ENTRE LE SYCTOM ET ECO-MOBILIER**

A l'unanimité,

- DECIDE** d'autoriser la Ville de Neuilly-sur-Seine à adhérer sans réserve au dispositif mis en place par le SYCTOM et Eco-Mobilier pour la collecte et le traitement des déchets d'éléments d'ameublement l'engageant notamment à :
- intégrer le périmètre du contrat territorial de collecte du mobilier signé entre le Syctom et Eco-Mobilier ;
  - transmettre tous les documents administratifs et pièces justificatives permettant au Syctom de finaliser la signature du contrat territorial de collecte du mobilier avec Eco-Mobilier ainsi que sa mise en œuvre selon les dispositions et exigences contractuelles prévues.

A ce titre, la Ville de Neuilly-sur-Seine reconnaît notamment les modalités d'application du dispositif contractuel visant les points d'enlèvement fixes ou mobiles relevant de la compétence du Syelom, ainsi que les conditions du basculement opérationnel s'imposant au Syelom en cas de transfert de la responsabilité du traitement des DEA à l'éco-organisme.

Par ailleurs, la Ville de Neuilly-sur-Seine s'engage à ne pas solliciter Eco-Mobilier en vue de la signature d'un contrat direct au moins jusqu'au terme du premier agrément (fin décembre 2017) coïncidant avec l'échéance du contrat territorial de collecte du mobilier signé entre le Syctom et Eco-Mobilier.

- DECIDE** de percevoir, dans le cadre de l'application du contrat territorial de collecte du mobilier signé entre le Syctom et Eco-Mobilier :
- Les aides financières dont la Collectivité bénéficie au titre des soutiens financiers portant sur les tonnages de DEA ne transitant pas par une installation de traitement dans le cadre de marchés administrés par le Syctom et sous réserve du respect des procédures de validation des organisations et tonnages relevant de sa compétence.
- Les aides financières du Syctom correspondant au reversement d'un soutien à la collecte des DEA en compensation d'une partie des coûts de collecte dont elle assure la compétence et selon les conditions et modalités qui seront arrêtées par le Syctom, pour les tonnages de DEA transitant par une installation de traitement dans le cadre de marchés administrés par le Syctom.
- Conformément aux modalités de gestion administratives et financières entre le Syctom et le Syelom dans le cadre de l'exercice de la compétence traitement transférée au Syctom, l'ensemble des aides financières prévues par le Syctom à l'attention des collectivités adhérentes du département des Hauts-de-Seine transitera par le Syelom.

**DIT QUE** les recettes correspondantes seront prévues au budget communal Fonction 812 Nature 758.

**N°56-26062014 COLLECTE DES DECHETS D'EQUIPEMENTS ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES DES SERVICES MUNICIPAUX - CONVENTION ENTRE LA SOCIETE RECYLUM ET LA VILLE DE NEUILLY-SUR-SEINE**

A l'unanimité,

**APPROUVE** la convention entre la Ville et la société RÉCYLUM sise 17, rue Hamelin 75116 PARIS pour la collecte et la valorisation des déchets d'équipements électriques et électroniques professionnels.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention pour une durée indéterminée à compter de sa notification à la société RÉCYLUM, qui s'engage à :

- enlever gratuitement tous les déchets ayant fait l'objet d'une collecte séparée ;
- assurer la traçabilité des déchets ;
- limiter l'impact environnemental de la logistique d'enlèvement et de transport des déchets ;

- n'avoir recours pour l'enlèvement sur les points d'enlèvement qu'à des logisticiens qui se sont contractuellement engagés à son égard notamment d'une part, à réaliser leur prestation dans le respect de toute réglementation applicable à la manutention et au transport des déchets et notamment de déchets dangereux et d'autre part, à être dûment assurés auprès d'une compagnie notoirement solvable garantissant leur responsabilité civile pour toutes les activités et obligations découlant dudit contrat et couvrant notamment les conséquences financières des dommages corporels, matériels, immatériels et environnementaux causés aux tiers ;
- faire traiter les déchets conformément à la réglementation applicable ;
- mettre en œuvre une filière respectueuse de l'environnement et plus généralement des principes de développement durable.

**DIT QUE** l'incidence budgétaire relative au dépôt de garantie des conteneurs dédiés à la collecte des équipements électriques usagés sera imputée au budget communal - Fonction : 01 - Nature 275.

**N°57-26062014 TRAVAUX DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX AU COURS DE L'ANNEE 2013**

**PREND ACTE** des travaux de la Commission Consultative des Services Publics Locaux au cours de l'année 2013.

**N°58-26062014 CREATION D'UN COMITE TECHNIQUE**

A l'unanimité,

**DECIDE** la création d'un Comité Technique.

**DIT QUE** ce Comité Technique est compétent pour les agents de la Commune et du CCAS.

**N°59-26062014 DETERMINATION DES RATIOS D'AVANCEMENT DE GRADE**

A l'unanimité,

**DETERMINE** les ratios d'avancement de grade retenus pour l'année 2014 comme suit :

**FILIERE ANIMATION :**

- Animateur principal 2<sup>ème</sup> classe: 100%

**FILIERE ADMINISTRATIVE :**

- Directeur : 10%
- Attaché principal: 14,50%
- Rédacteur principal 1<sup>ère</sup> classe : 11,50%
- Adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe : 100%
- Adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe : 37,50%

**FILIERE TECHNIQUE :**

- Ingénieur en chef de classe normale : 0%
- Ingénieur principal : 0%
- Technicien principal 2<sup>ème</sup> classe : 0%
- Agent de maîtrise principal : 64%
- Adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe : 20%
- Adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe : 27,50%

**FILIERE SPORTIVE :**

- Educateur des activités physiques et sportives principal 1<sup>ère</sup> classe : 100%

**FILIERE MEDICO-SOCIALE :**

- Sage femme de classe exceptionnelle : 0%
- Puéricultrice de classe supérieur : 100%
- Educateur principal de jeunes enfants : 75%
- Auxiliaire de soins principal 2<sup>ème</sup> classe : 0%
- Auxiliaire de puériculture principal 2<sup>ème</sup> classe : 86%
- Agent spécialisé des écoles maternelles principal 1<sup>ère</sup> classe : 67%
- Agent spécialisé des écoles maternelles principal 2<sup>ème</sup> classe : 100%
- Agent social principal 2<sup>ème</sup> classe : 100%

**FILIERE POLICE MUNICIPALE :**

- Chef de service de police municipale principal 1<sup>ère</sup> classe : 0%

**N°60-26062014                      AMENAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL - MODALITES DE GESTION DU  
COMpte EPARGNE-TEMPS**

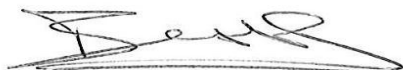
A l'unanimité,

**DECIDE** que les jours épargnés sur les comptes épargne-temps ne pourront être utilisés que sous forme de congés ou convertis en cotisation au régime de retraite additionnelle de la fonction publique (RAFP) pour les agents titulaires.

**DIT QUE** la monétisation des jours versés sur le compte épargne-temps est supprimée à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h33.

Le secrétaire de séance



Bertrand BESSE

Le Maire,  
Député des Hauts-de-Seine  
Président de la séance,



Jean-Christophe FROMANTIN

L'affichage du présent compte rendu a été effectué le 4 juillet 2014.

Le Maire,  
Député des Hauts-de-Seine  
Président de la séance,



Jean-Christophe FROMANTIN